



Validation de l'age sans la présence de l'associé

Par **philbia**, le **03/03/2011** à **17:11**

Bonjour,

je suis associé à 50/50 d'une SARL mais je ne suis pas le gérant.

Que faire lorsque le gérant à validé sans ma présence une assemblée générale extraordinaire et c'est arrangé pour obtenir la mention "cette résolution est adoptée à l'unanimité" à toutes les propositions afin de procéder à une augmentation de capital et de m'éjecter en spoliant mes parts.

merci par avance de toutes vos réponses